

# Baccalauréat technologique STAV

## Accompagnement de la mise en œuvre de la rénovation 2019

### Enseignements de spécialité S3 « Technologies » et S4 « Territoires et technologies »

#### Foire aux questions issues des sessions d'accompagnement

Cette ressource vise à répondre aux questions posées par les enseignants au sujet des enseignements de spécialité S3 « Technologie » ; S4 « Territoires et technologie » et de leur évaluation. Elle est complémentaire des autres ressources produites suite aux SIL et AAT STAV consultables à l'adresse : <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-techno/bac-techno-2021> et <http://www.ensfea.fr/appui/renovation-bac-stav/>

#### Sommaire :

<b>Questions communes à tous les domaines .....</b>	<b>p2</b>
1- <b>Questions portant sur l'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie » .....</b>	<b>p2</b>
Place de l'EPT dans l'année scolaire, forme de l'épreuve, pondération.....	p2
Attendus de l'épreuve.....	p3
Correction des copies.....	p5
S4 du second groupe.....	p6
2- <b>Questions relatives à la formation des élèves.....</b>	<b>p6</b>
3- <b>Questions portant sur la place des stages dans la formation et dans l'évaluation.....</b>	<b>p7</b>
4- <b>Questions portant sur le vocabulaire spécifique aux S3 et S4.....</b>	<b>p8</b>
5- <b>Questions portant sur la contextualisation de l'enseignement / des épreuves.....</b>	<b>p9</b>
6- <b>Questions portant sur la préparation des élèves à l'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie ».....</b>	<b>p10</b>
7- <b>Questions relatives au CCF « Technologie » et au module S3.....</b>	<b>p12</b>
<b>Questions liées spécifiquement aux domaines .....</b>	<b>p13</b>
<b>Domaine Aménagement.....</b>	<b>p13</b>
<b>Domaine Transformation.....</b>	<b>p14</b>
<b>Domaine Productions.....</b>	<b>p14</b>
<b>Domaine Services.....</b>	<b>p15</b>

### 1. Questions portant sur l'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie »

#### Place de l'EPT dans l'année scolaire, forme de l'épreuve, pondération

##### 1.1. L'épreuve S4 aura-t-elle lieu avant les vacances de printemps ?

L'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie », au même titre que l'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Gestion des ressources et de l'alimentation » se déroulera à une période compatible avec une intégration des notes de ces épreuves dans parcours sup pour le baccalauréat technologique STAV comme pour les autres séries du baccalauréat technologique. Ces dates sont nationales et annoncées par voie réglementaire.

##### 1.2. Quelles consignes d'élaboration des sujets nous seront fournies ?

La note de service de cadrage DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019 précise des éléments sur le contour des sujets dans les parties « objectifs de l'épreuve » et « grille d'évaluation » (annexe 4).

Pour la partie commune, le sujet zéro précise dans la partie « Indications relatives à la première partie du sujet » des éléments qui peuvent constituer des consignes d'élaboration et l'exemple de sujet proposé donne aussi des indications précises notamment sur les trois indicateurs d'évaluation et leur poids respectif dans la notation.

Pour la partie domaine de l'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie », toutes les consignes sont présentées dans le document « Formalisation d'un cahier des charges interdomaine pour l'élaboration de la partie « territoires et technologie » liée aux domaines de l'épreuve S4 « Territoires et technologie », téléchargeable sur la page du baccalauréat STAV sur le site Chorofil. La note de service appel à sujets publiée chaque année donne également, dans le cadre d'un appel à propositions de sujets, des consignes dans son annexe.

Les contributeurs mentionnent précisément les sources sur les documents qu'ils proposent à la commission. Ils n'ont pas à se soucier des autorisations de diffusion de ces documents, ce point étant géré par le bureau des examens.

Enfin, le « sujet zéro » constitue un exemple de réalisation, sans toutefois constituer un modèle.

##### 1.3. Pourquoi un barème moins avantageux pour la question qui nécessite de formuler un avis argumenté en rédigeant un développement d'une dizaine de lignes (pour la première partie) ?

Le fait d'attribuer un même nombre de points aux trois indicateurs est volontaire dans la mesure où il s'agit d'évaluer des « compétences » différentes qui ne sont pas hiérarchisées.

##### 1.4. Comment les élèves « Dys » sont-ils pris en compte eu-égards aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer pour la lecture du corpus documentaire ?

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuve contractuel dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou d'un projet d'accueil individualisé (PAI), ou de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) qui est le dispositif équivalent pour les apprentis.

La demande est à faire au début du cycle de formation (en classe de première) et les aménagements obtenus sont valables tout au long du cycle de formation, y compris en cas de redoublement. Voir note de service DGER/SDPFE/2018-327 du 24 avril 2018 et page <https://chlorofil.fr/actions/handicap/acteurs>. Pour le sujet lui-même, dans la note de service « appel à sujet » (depuis 2019, en accord avec les recommandations du Réseau National Handicap, certains

points sont précisés dans l'annexe « CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION DE SUJET D'ÉPREUVE ÉCRITE » afin d'assurer une meilleure accessibilité des sujets (ex police Arial12, interligne 1,5, ...)

### **1.5. Quel est le coefficient du CCF associé à l'épreuve S4 ?**

Aucun CCF ne concerne l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie ». Dans le baccalauréat technologique STAV, aucune note d'épreuve n'est composée d'une partie EPT + une partie CCF. Les CCF ne sont pas coefficientés.

La note de service de cadrage DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019 précise page 2 que « l'examen du baccalauréat technologique STAV est composé pour les candidats évalués en modalité CCF : de 5 épreuves ponctuelles terminales (EPT) [nationales], de contrôle en cours de formation (CCF) et du contrôle continu en première et en terminale ». L'épreuve « Territoires et technologie » (coefficient 16 ; durée 3 heures 30), est l'une des cinq EPT. Les autres EPT concernent : le français (coefficient 5 pour la partie écrite et 5 pour la partie orale), la philosophie (coefficient 4), l'enseignement de spécialité « Gestion des ressources et de l'alimentation » (coefficient 16) et l'épreuve orale terminale (coefficient 14). La moyenne coefficientée de toutes les notes obtenues aux EPT est comptabilisée pour une part de 60 % dans la note finale.

Dans cette même note de service il est mentionné que « les notes non coefficientées des évaluations certificatives en cours de formation (CCF) constituées des évaluations certificatives en cours de formation comptent pour une part de trente pour cent (30 %) de la note moyenne en vue de l'obtention du diplôme ».

Les 10 % restants de la note d'examen d'un candidat sont constitués par sa note de contrôle continu bulletin.

En résumé, la note d'un candidat à l'examen est constituée de 60 % EPT coefficienté + 30 % CCF sans coefficients + 10 % contrôle continu.

## **Attendus de l'épreuve**

### **1.6. Quels sont les objectifs visés par l'épreuve ?**

La note de service de cadrage DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019 précise pages 12 et 13 les attendus de l'épreuve et présente sa grille d'évaluation. Les objectifs visés par l'épreuve sont traduits sous la forme de critères évalués. Ils sont les suivants :

- Pour la partie 1 : Analyse des caractéristiques et des enjeux d'une activité en lien avec un territoire
- Pour la partie 2 :
  - o Analyse des interactions entre contexte et processus
  - o Analyse des choix socio-techniques

Les capacités d'analyse (identification, hiérarchisation, mise en relation d'éléments) et d'argumentation sont capitales dans cette épreuve. Il n'est pas attendu une maîtrise de savoirs techniques comme on pourrait l'attendre en formation professionnelle, l'enseignement n'ayant pas pour visée l'insertion professionnelle immédiate.

### **1.7. Y aura-t-il des questions qui iront jusqu'à la mise en évidence des logiques des choix techniques ou sociotechniques ou s'arrête-t-on aux déterminants ?**

La note de service de cadrage DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019 précise pages 12 et 13 les attendus de l'épreuve dont sa grille d'évaluation. Pour la partie 2, les critères d'évaluation sont :

- 1.1. Analyse des interactions entre contexte et processus
- 1.2. Analyse des choix socio-techniques

Au-delà des éléments de vocabulaire propre aux modules S3 et S4 (contexte processus, choix sociotechniques) définis et illustrés dans le document « lexique commun aux cinq domaines » accessible sur la page du baccalauréat STAV sur le site Chlorofil, pour fixer le niveau d'approfondissement attendu, il est important de travailler avec les élèves en formation plus particulièrement sur les deux termes : analyse, interaction.

Ce terme « analyse » sous-tend de la part des candidats, la compréhension de la logique d'acteurs dans un contexte. Analyser recouvre donc la mise en relation (notion d'interactions) des choix (ce qui est observable) et des déterminants de ces choix (ce qui oriente les choix et dont le/les décideur(s) se saisissent et/ou avec lequel ils composent). Par essence, les déterminants des choix sont de nature diverse : technique, humaine, sociale et/ou sociétale, réglementaire, culturelle, économique, commerciale, ... Certains sont internes d'autres sont externes à l'organisation (entreprise, collectivité territoriale, association...). Travailler en formation à classer des déterminants ; à les mettre en relation avec des choix sociotechniques et à expliciter cette relation sont des compétences capitales pour que les candidats répondent aux attentes de l'épreuve.

### **1.8. La formulation des consignes sera-t-elle toujours aussi générale que dans les sujets 0 ?**

La formulation des consignes telles que proposée dans les sujets zéro ne constitue pas un modèle. Toutefois, les consignes seront toujours formulées de telle manière qu'elles permettent au candidat d'exprimer sa maîtrise des critères de la grille d'évaluation :

- Pour la partie 1 : Analyse des caractéristiques et des enjeux d'une activité en lien avec un territoire
- Pour la partie 2 :
  - o Analyse des interactions entre contexte et processus
  - o Analyse des choix socio-techniques

### **1.9. Quelle est la forme des réponses attendues ?**

Les consignes sont clairement énoncées dans le sujet que reçoivent les candidats. Toutes les réponses doivent être argumentées et construites. L'exhaustivité ne sera jamais attendue de la part des correcteurs. Au travers de ses réponses et de leur degré d'approfondissement, visible notamment dans l'argumentation qu'il développe, le candidat doit montrer qu'il satisfait aux exigences de la grille d'évaluation pour chacun des trois critères de la grille d'évaluation.

### **1.10. S3/S4 La diversité des thèmes possibles ne va-t-elle pas mettre les élèves en difficulté ?**

La diversité des thèmes/cas étudiés en S3 et en S4 a pour finalité la maîtrise d'une démarche et non du contenu de chacun des thèmes/cas. A ce titre, l'objectif général et les objectifs de formation entre S3 et S4 sont très proches.

S3 : Analyser des choix techniques représentatifs du domaine technologique concerné

- Objectif 1 : Mettre en évidence la diversité des activités ou pratiques du domaine technologique concerné
- Objectif 2 : Identifier la diversité des réponses techniques en lien avec le contexte
- Objectif 3 : Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix techniques

S4 : Analyser un processus spécifique au domaine technologique concerné dans un territoire

- Objectif 1 : Situer la place et la régulation des activités dans le territoire
- Objectif 2 : Identifier dans un territoire les interactions entre processus et contexte
- Objectif 3 : Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix sociotechniques

Ainsi, cette diversité ne constitue pas une difficulté, mais un levier. En effet, il ne s'agit pas de maîtriser les situations en S3 et en S4 mais de s'en servir pour co-construire avec les élèves une méthodologie de mise en évidence des choix techniques (S3) et sociotechniques (S4) dans leur contexte et d'analyse de ces choix. Les cas étudiés peuvent avoir différentes finalités : mettre au point une démarche, tester et affiner une démarche co-construite, stabiliser une

démarche. A ce titre, les enseignants devront, sur des objets d'étude de plus en plus complexes (plus de composantes et plus d'interactions), amener les élèves à maîtriser une démarche de mise en évidence et d'analyse de choix.

Ainsi, les compétences attendues sont identiques (analyser des choix) mais les objets d'étude sont différents : plus complexes en S4 qu'en S3.

#### **1.11. Le sujet doit-il forcément aborder toutes les disciplines supports de l'épreuve ?**

Le sujet implique une approche intégrative avec comme support un cas concret et à ce titre, toutes les disciplines concernées sont mobilisables. La grille d'évaluation traduit cette approche intégrative et n'est pas construite à partir de contenus disciplinaires attendus : aucun sujet ne portera sur des questions purement disciplinaires avec des points attachés aux disciplines. Les candidats n'ont pas à se demander quelles disciplines sont « cachées » derrière les consignes puisque ce sont des compétences qui sont attendues de leur part.

#### **1.12. Certains sujets « 0 » contenaient un glossaire et d'autres non. Est-ce que cette pratique sera généralisée ou laissée au bon vouloir du concepteur du sujet ?**

Les sujets ne devront pas comporter de difficultés liées à du vocabulaire qui n'aurait pas à être maîtrisé par les candidats. Chaque fois que la compréhension d'un tel terme pourrait constituer un obstacle pour les candidats, il sera défini ou explicité dans le sujet.

#### **1.13. L'identification des choix opérés et des déterminants associés doit-elle être hiérarchisée ?**

La hiérarchisation des déterminants constitue une activité pédagogique à même de préparer les élèves à la démarche d'analyse. A ce titre, la hiérarchisation fait partie des situations à mettre en œuvre dans la formation des élèves. La compétence de hiérarchisation n'étant pas explicitement exprimée dans la grille d'évaluation, elle n'est pas attendue en évaluation. On attend de la part des candidats lors de l'épreuve, qu'ils mettent en relation les choix et les déterminants mais pas qu'ils les hiérarchisent.

### **Correction des copies**

#### **1.14. Comment s'assurer que tous les correcteurs auront les mêmes exigences ?**

Les copies des candidats sont corrigées en ateliers inter régionaux, en présentiel, avec comme outil la grille d'évaluation. La composition de l'atelier est conforme aux indications de la note de service de cadrage DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019 en termes de disciplines présentes et de déroulement des corrections. Une phase d'harmonisation pour chacune des parties de l'épreuve précède la phase d'évaluation à proprement parler. Les indications de correction établies par l'atelier d'élaboration des sujets faciliteront également l'harmonisation des exigences des jurys.

#### **1.15. Quelles sont les modalités d'évaluation et de correction du S4 ?**

Les candidats composent chacune des deux parties du sujet sur des copies séparées, conformément aux indications de la note de service de cadrage DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019, en atelier de correction, la partie 1 est corrigée par un enseignant de SESG et la partie 2 par un enseignant du domaine technologique concerné. Chacun des deux enseignants renseigne sa partie de la grille d'évaluation. La note du candidat à l'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie » est constituée de la somme non pondérée de la note obtenue à la partie 1 + celle obtenue à la partie 2.

**1.16. Quelles sont les modalités d'évaluation pour l'épreuve S4 du second groupe ?**

Conformément à l'arrêté du 21 octobre 2019 relatif aux épreuves du deuxième groupe de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique, les épreuves du deuxième groupe sont orales et portent sur deux des épreuves obligatoires écrites du premier groupe, citées en annexe du présent arrêté. Ces deux épreuves sont choisies par le candidat.

Chaque épreuve a une durée totale de 40 minutes : 20 minutes de préparation suivies de 20 minutes d'interrogation orale.

**2. Questions relatives à la formation des élèves****2.1. Quelle est la place de la pratique dans la formation des élèves ?**

La pratique est une situation d'apprentissage pertinente qui peut être mobilisée sous réserve qu'elle réponde à des intentions pédagogiques en phase avec la formation dispensée. En baccalauréat technologique, la mise en œuvre de pratiques par les élèves n'a pas pour vocation de leur permettre d'acquérir la maîtrise du geste technique comme ce pourrait être le cas en formation professionnelle. La pratique, en baccalauréat technologique STAV, peut être mobilisée pour permettre aux élèves d'identifier des déterminants, de repérer différentes manières de faire et de les mettre en relation avec des éléments de contexte. La montée en compétence des élèves en terme de prise en compte de la complexité est, pour les situations pratiques comme pour toute autre situation pédagogique, une clé de lecture qui guide le choix des situations pratiques par l'enseignant.

**2.2. Comment mobiliser des situations concrètes de terrain afin d'en tirer des contenus ?**

En baccalauréat technologique STAV, les situations concrètes sont des supports de formation privilégiés. Ces situations peuvent se dérouler sur le terrain (visites, TP, stages ou mini-stages...) mais aussi en classe à partir d'étude de cas (cas type, témoignages écrits, audio ou vidéo, recueil d'enquêtes...). Elles ne sont pas une illustration d'un cours « théorique » mais sont le matériau de construction des apprentissages des élèves. Ainsi, chaque situation concrète a des objectifs qui lui sont assignés en terme d'acquis méthodologiques (observation, mise en relation de ces observations, démarche exploratoire, identification d'enjeux, mise en évidence des logiques d'acteurs...) et d'acquis de contenu (vocabulaire propre au module : choix, déterminants, enjeux, ..., contenu disciplinaire du module). La capitalisation de ces acquis est à prévoir pour que les élèves puissent les remobiliser dans des situations différentes de plus en plus complexes.

**2.3. Devons-nous étudier la globalité et la diversité du ou des secteurs professionnels au sein de chaque domaine ?**

Les modules S3 et S4 visent à faire découvrir aux élèves la diversité des activités du domaine concerné et à leur faire comprendre comment s'opèrent les choix techniques (S3) ou sociotechniques (S4). Les différents secteurs sont mobilisés mais l'idée n'est pas de viser l'exhaustivité. L'étude réitérée de différentes activités, puis processus, doit permettre aux élèves d'acquérir des méthodes et des savoirs transposables et une culture du domaine sans toutefois en faire des « spécialistes » d'un secteur en particulier.

**2.4. Quelle articulation des modules S3 et S4 ?**

Il n'y a pas de distinction absolue mais une gradation dans la complexité avec un changement d'échelle : du choix technique à l'échelle d'une activité ou opération au choix sociotechnique à l'échelle d'un processus.

La continuité entre ces deux modules de formation doit amener les élèves à progressivement développer une capacité de repérage de choix et d'analyse intégrant la complexité liée aux interactions fortes entre les choix sociotechniques réalisés par les acteurs et le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Le terme de complexe ne doit pas être confondu avec « compliqué », mais renvoie à quelque chose (ici plutôt une situation) « composé d'éléments qui entretiennent des rapports nombreux, diversifiés, difficiles à saisir par l'esprit, et présentant souvent des aspects différents. » (<https://www.cnrtl.fr/definition/complexe>)

A titre d'image, le mécanisme d'une montre est compliqué, le fonctionnement d'une ruche est complexe.

### **2.5. Quelle mobilisation de la pluri au service des apprentissages en S4 ?**

Le module S4 est partie prenante de la grande majorité des thématiques de pluridisciplinarité prévues dans le référentiel de diplôme. Si toutes les thématiques doivent être traitées, les équipes pédagogiques disposent d'une grande autonomie dans la construction des situations pédagogiques pour traiter ces thématiques en ne perdant pas de vue la finalité qui est d'amener les élèves à identifier un choix dans une activité donnée, à le resituer dans un moment et un contexte et à repérer des solutions alternatives.

### **2.6. Comment former les élèves dans un temps court du fait de la période d'évaluation de l'épreuve S4 « Territoire et technologie » ?**

La maîtrise des démarches, outils et concepts attendue des élèves en fin de formation S4 doit être conduite sur les deux années de formation en articulant S3 et S4. Pour que l'enseignement apporté contribue efficacement à la préparation des élèves à l'épreuve terminale, il importe que soit menée une concertation au sein de l'équipe au service du développement de synergies propices à l'apprentissage des élèves, par exemple en capitalisant collectivement sur les situations analysées dans le cadre du cours de chaque enseignant, de façon à créer une culture commune « apprenants-équipe pédagogique ».

Les enseignements modulaires, les activités pluridisciplinaires doivent amener les élèves à maîtriser les compétences visées. Par ailleurs, la mise en relation du stage collectif « Étude d'une activité dans le territoire » avec le module S3 (en première) et/ou le module S4 (en Terminale) participe également à la formation des élèves.

## **3. Questions portant sur la place des stages dans la formation et dans l'évaluation**

### **3.1. Quelle est la place du stage individuel dans la formation du S3 et du S4 ?**

Le stage individuel permet de participer à la mise en œuvre d'un processus technologique en lien avec les modules S3 "Technologie" et S4 "Territoires et Technologie".

A travers la mise en œuvre d'un processus technologique et les échanges avec son maître de stage, l'élève est à même, en lien avec les objectifs du module S3 :

- d'identifier les choix effectués dans le domaine technologique dans l'organisation d'accueil
- d'analyser ces choix

et en lien avec les objectifs du module S4 :

- d'analyser le lien entre l'organisation et son territoire et plus largement, le contexte,
- de mettre en évidence les logiques qui ont orienté les choix sociotechniques faits par l'organisation.

### **3.2. Comment sont évalués les stages individuels ?**

Le référentiel de diplôme indique page 8 « [Ils] font partie intégrante de la formation et sont valorisés dans le cadre du contrôle continu, une attention particulière sera portée à leur préparation et à la formalisation de leur restitution (portfolios, carnets de bord, ...). ». La note de service DGER 2019-702 précise page 2 « Les notes du contrôle continu, constituées des notes issues d'évaluations non certificatives en cours de formation, comptent pour 10 % de la note finale. [...] La note de CC concerne : le français, la philosophie, l'éducation socioculturelle, l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique, la langue vivante A, la langue vivante B, les mathématiques et technologies de

l'informatique et du multimédia, l'éducation physique et sportive, toutes les disciplines des enseignements de spécialité, le ou les enseignements optionnels, les stages individuels en lien avec les enseignements de spécialité. ». Ainsi, le stage pourra-t-il, selon les choix de l'équipe pédagogique être valorisé par des évaluations notées, notamment dans les modules de spécialité. Cette valorisation peut faire l'objet de notes inscrites au bulletin donc participant au 10 % du contrôle continu. Différentes modalités d'évaluation avec ou sans notes peuvent être envisagées sur des critères variés.

De plus, en qualité de situation de formation à part entière, le stage individuel est valorisé en formation au titre de l'expérience individuelle acquise par l'élève. Selon les choix de l'équipe et la préparation des stages mise en place, cette expérience peut, en lien avec l'acquisition des compétences attendues dans les modules S3 et S4, par exemple alimenter un portefeuille de situations concrètes. En fonction des objectifs définis par l'équipe, les stages individuels peuvent également être valorisés dans d'autres modules que ceux du domaine.

En outre, intégré dans la stratégie de formation élaborée par l'équipe éducative, le stage individuel peut aussi être valorisé en épreuve orale terminale.

Enfin, les stages individuels sont aussi des situations privilégiées que l'élève peut utiliser pour préciser son choix d'orientation.

Le stage est donc une situation de formation particulière, porteuse d'un fort potentiel pédagogique et éducatif.

### **3.3. Peut-on évaluer le S3 à partir d'un dossier technique rédigé à l'issue d'un stage individuel ?**

La note de service DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019 précise : « [...] le CCF "Technologie" lié au module S3 réalisé à partir de cas concrets peut prendre appui sur des observations réalisées dans des situations diverses (stages collectifs, activités pluridisciplinaires, ...) et sur des ressources documentaires complémentaires. Il peut prendre appui pour partie sur des travaux collectifs [...] ». Ainsi le stage individuel peut-il être compris dans les situations diverses permettant aux élèves de collecter des observations, des informations et enrichir leur culture technologique en acquérant des expériences au contact du terrain. A ce titre, des informations recueillies par les élèves lors de leur stage individuel, tout comme lors des stages collectifs, pourront être mobilisées dans ce CCF.

Enfin concernant le volet « dossier technique » dans la question 3.3., il convient de se référer aux attendus du CCF Technologie décrits dans cette note de service. « Le CCF réalisé en classe de première vise à évaluer :

- la présentation d'une ou plusieurs activités dans leur contexte ;
- la mise en évidence des logiques et des déterminants de choix techniques liés à cette ou ces activités. »

Un document constitué par l'élève, selon les préconisations de l'équipe enseignante durant les périodes de stages individuels ou collectifs, rassemblant des informations, des observations, des expériences peut être mobilisé dans le cadre du CCF Technologie.

Par contre l'étude d'une problématique technique tel que préconisée dans le dossier technologique de l'ancienne épreuve E9 ne correspond pas aux attentes du CCF du module de spécialité « technologie ».

### **3.4. Est-il possible d'obtenir des « situations professionnelles » pour ce Bac STAV ?**

S'agissant d'un bac technologique, il n'a pas pour finalité une entrée directe dans le monde professionnel. Il n'est pas non plus rattaché à un métier ou une famille de métiers particulière. Il n'est donc pas possible d'identifier des situations professionnelles propres à ce diplôme. C'est pour cette raison qu'il n'existe pas de référentiel professionnel pour ce diplôme.

## **4. Questions portant sur le vocabulaire spécifique aux S3 et S4**

### **4.1. Quel est le vocabulaire précis que les élèves doivent maîtriser ?**

Les principaux éléments de vocabulaire à faire acquérir sont : **activité, processus, choix technique, choix sociotechnique, déterminant, enjeu, logique, territoire, contexte**. Pour chacun d'eux, une définition est donnée dans



le document d'accompagnement « Lexique commun aux 5 domaines ». Si globalement les élèves seront confrontés à ces différentes notions sur l'ensemble du cycle, les objectifs des modules S3 et S4 permettent d'envisager une acquisition progressive sur les deux ans.

#### 4.2. Comment faire acquérir le vocabulaire particulier : choix sociotechniques, processus...?

En classe de première, comme le soulignent les objectifs du module S3 :

*Objectif général du module S3 : Analyser des choix techniques représentatifs du domaine technologique.*

1. *Mettre en évidence la diversité des activités ou pratiques du domaine*
2. *Identifier la diversité des réponses techniques en lien avec le contexte*
3. *Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix techniques*

il s'agit de donner une vision assez large des différentes **activités** pouvant être conduites dans le domaine technologique concerné et de mettre en évidence les diverses **logiques** et les **déterminants** susceptibles d'être mobilisés pour effectuer des **choix techniques** en lien avec ces activités.

Ce sont ces quatre éléments de vocabulaire qu'il convient principalement de faire acquérir au cours de l'année de première. Leur champ d'application est celui de la technique, à l'échelle de l'activité, dans un contexte professionnel donné.

En classe de terminale, si l'on se réfère aux objectifs du module S4 :

*Objectif général du module S4 : Analyser un processus spécifique au domaine dans un territoire.*

1. *Situer la place et la régulation des activités dans le territoire*
2. *Identifier dans un territoire les interactions entre processus et contexte*
3. *Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix sociotechniques*

il s'agit de se placer à l'échelle du **processus** et de mettre en évidence son interdépendance avec le **contexte**, le **territoire** et les **choix sociotechniques** que cela entraîne en fonction des enjeux et de la logique suivie par les décideurs.

Mis à part la notion de logique déjà présente en première, ce sont quatre nouveaux éléments de vocabulaire qu'il faut faire acquérir en terminale. Si globalement, comme en première, il s'agit d'analyser des choix, le champ d'application n'est plus uniquement technique, mais prend également en compte les dimensions humaine, sociale, sociétale, environnementale et l'échelle est celle du processus dans son ensemble.

L'appropriation du vocabulaire sur les deux ans se fait à travers l'étude de divers exemples d'activités et de processus qui constitueront autant de situations d'apprentissage. Toutefois, si l'acquisition du vocabulaire est importante, l'apprentissage de méthodologies d'analyse de l'activité ou du processus dans son contexte, d'identification des enjeux, de mise en évidence des logiques et des choix, l'est tout autant.

## 5. Questions portant sur la contextualisation de l'enseignement / des épreuves

### 5.1 Comment concilier une formation contextualisée et territorialisée et une épreuve nationale qui s'appuie sur des contextes inconnus les élèves ?

Dans la première partie de l'épreuve, à partir d'un document d'actualité en lien avec un ou plusieurs territoires, les candidats montrent leur compréhension de l'information et des phénomènes décrits dans les documents et formulent un point de vue.

La seconde partie de l'épreuve est contextualisée selon le domaine technologique du candidat. On attend de celui-ci qu'il analyse les interactions d'une part entre le contexte et le processus, d'autre part entre le contexte et les choix sociotechniques.

On n'attend pas des candidats une connaissance des particularités de tous les territoires français et encore moins des contextes dont la diversité est infinie. Les documents proposés dans le sujet leur permettront d'en saisir les principales caractéristiques.

Cette épreuve vise à développer la capacité d'analyse des élèves, à leur faire prendre conscience qu'il n'y a pas de solution unique ni de déterminisme absolu. Mais que les acteurs réalisent des choix, dans un certain contexte, choix orientés par des déterminants externes et internes à la structure.

Pour ce faire, les candidats doivent mobiliser leur culture du domaine technologique concerné et des outils conceptuels transversaux. C'est la maîtrise de ces outils que doit viser la formation avant tout et la capacité à les mobiliser pour des territoires / contextes nouveaux.

Pour ce faire, la constitution d'un portefeuille de situations est recommandée : étudier une diversité de choix socio-techniques dans des contextes variés pour en comprendre les logiques, faire émerger les déterminants de ces choix, mettre en relation processus / contexte / choix socio-techniques, et nourrir l'analyse par la comparaison.

## **5.2. Comment « contextualiser » lorsque l'on a deux domaines dans la même classe (production et aménagement par exemple) ?**

Si un établissement propose deux domaines au sein de la même classe, cela veut dire que les horaires propres aux technologies dans les modules S3 et S4 sont spécifiques à chaque domaine ce qui permet une contextualisation spécifique. La question peut cependant se poser pour les enseignants d'économie dont les horaires seraient communs aux deux domaines (essentiellement pour la partie territoire du module S4) au sein d'une même classe. Dans ce cas, ils devront prendre soin d'aborder des exemples dans les différents domaines afin de faire construire aux élèves des méthodologies qui soient utilisables quel que soit le domaine.

## **5.3. Pourquoi étudier le contexte (S4) après la technologie (S3), alors qu'une technologie dépend du contexte ?**

L'étude du contexte concerne aussi bien le S3 que le S4. Même si le module S3 se centre sur l'analyse des choix techniques, opérationnels, à l'échelle de l'activité, le contexte n'est pas absent de l'enseignement. Au contraire, il s'agit d'amener les élèves à mettre en évidence que dans un même contexte, une même activité peut donner lieu à des réponses techniques différentes, parce que les acteurs font des choix différents. Dans le module S4, le contexte est plus large et intègre des éléments sociétaux qui dépassent l'échelle du processus étudié et prend une orientation territorialisée.

# **6. Questions portant sur la préparation des élèves à l'épreuve relative à l'enseignement de spécialité « Territoires et technologie »**

## **6.1. Existera-t-il une banque de sujet nationale ?**

Comme mentionné page 2 de la note de service de cadrage DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019, « il n'existe pas, pour le baccalauréat technologique série STAV, de banque nationale de sujets. ». Les annales sont mises en ligne, au fur et à mesure des sessions échues, à l'adresse <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/examens/annales>. Les éléments de correction constituent des documents de travail pour les ateliers de correction. A ce titre, ils ne sont ni diffusés ni diffusables.

## **6.2. Comment préparer les élèves à la lecture et l'analyse rapide des corpus documentaires ?**

Pour apprendre aux élèves à lire et à analyser des corpus documentaires, il convient de les entraîner à l'occasion de l'étude de cas concrets. En établissant la progression (étude de cas concrets d'un niveau de complexité croissant et

abordant la diversité du domaine), les élèves seront amenés à comprendre et à justifier les choix techniques / sociotechniques réalisés à travers la recherche et la lecture de documents. Pour cela, il faut leur apporter un vocabulaire technique minimum et une culture du domaine mais aussi une méthodologie de traitement de l'information contenue dans les documents. Les apports de connaissances peuvent être organisés non pas comme préalable mais comme une aide à la compréhension des documents ou de la situation étudiée : on parle de connaissances « au service de l'apprentissage ». D'autres modules, notamment ceux relevant de l'enseignement général contribuent à l'apprentissage de la lecture rapide de documents.

### **6.3. Comment aider les élèves à passer du cas particulier à l'apprentissage de méthodes d'analyse transposables à d'autres contextes ?**

Il est important de se constituer un portefeuille assez diversifié de situations étudiées (activités et processus) qui pourront être tirées de l'exploitation de l'établissement, de stages individuels ou collectifs, de visites, d'études de cas sur documents... En début de formation, l'étude de cas concrets liés au contexte vise l'acquisition d'une démarche d'analyse. Une fois acquise, les élèves doivent être capables de remobiliser cette démarche dans des situations non connues. Cette méthode d'analyse peut aussi concerner d'autres modules. Afin que les élèves puissent plus facilement acquérir cette démarche et donc la remobiliser, sa méthodologie devra être mise en évidence explicitement que ce soit de manière inductive ou déductive.

Les cas présentés dans les sujets pourront être situés dans des contextes très variés. Cette diversité de sujets que les enseignants pourront trouver dans les annales peut constituer des supports intéressants d'apprentissage pour les élèves en formation, les obligeant à s'appropriier un contexte différent de celui qu'ils connaissent pour mobiliser des démarches connues. La finalité pédagogique de l'enseignement en S3 et S4 est d'amener les élèves à être capables de mobiliser des démarches connues sur des contextes divers et pour la plupart inconnus pour eux.

### **6.4. Comment apporter aux élèves les connaissances correspondant au niveau d'exigence du diplôme en parallèle d'activités pratiques ?**

Le diplôme vise l'acquisition de compétences transversales : analyser, argumenter, ... Les élèves doivent acquérir le vocabulaire et la culture du domaine concerné.

L'acquisition de connaissances se fera (en S1, S3 et S4 en particulier) à travers des études de cas. Il s'agit de montrer que les connaissances sont des ressources au service de l'analyse de choix socio-techniques. Les connaissances techniques ne sont pas évaluées en tant que telles mais dans leur mobilisation au service du raisonnement.

Lorsque le sujet d'épreuve terminale nécessite des connaissances scientifiques ou techniques spécifiques, elles sont fournies dans le corpus documentaire.

Des activités pratiques sont possibles sous réserve qu'elles soient sources d'apprentissage. L'objet n'est pas la maîtrise du geste. Elles seront limitées à des activités simples (temps de formation limité) ne présentant pas de risques particuliers pour les élèves.

### **6.5. Comment mettre en œuvre les enseignements lorsqu'il faut mettre en évidence les interactions, hormis dans le cadre des pluri et sorties ?**

Les cas concrets étudiés sont toujours pluridisciplinaires dans le sens où ce sont des objets complexes qui peuvent être éclairés par différentes disciplines. Il faut donc prévoir en équipe pédagogique une diversité de cas concrets (de complexité croissante tout en respectant la diversité des situations) et associer à chacun les disciplines concernées. Il est recommandé de prévoir en amont la contribution ou l'implication de chacune des disciplines. Une mise en œuvre efficace du module S4 sera facilitée par une concertation au préalable de l'équipe pédagogique.

## **7. Questions relatives au CCF « Technologie » et au module S3**

### **7.1. Le CCF du module S3 doit-il balayer tous les objectifs du module ?**

Les attendus du CCF Technologie sont décrits dans la note de service DGER/SDPFE/2019-702 du 10 octobre 2019. Le CCF réalisé en classe de première vise à évaluer :

- la présentation d'une ou plusieurs activités dans leur contexte ;
- la mise en évidence des logiques et des déterminants de choix techniques liés à cette ou ces activités.

Ce sont ces attendus qui permettent d'élaborer la grille d'évaluation de ce CCF. Les objectifs de formation sont quant à eux utiles pour élaborer la stratégie pédagogique permettant aux élèves d'acquérir les compétences attendues dans ce CCF.

### **7.2. La correction du CCF « Technologie » est réalisée par un seul enseignant, or dans certains domaines (ex production), plusieurs enseignants interviennent. Comment faire ?**

La note de cadrage de l'évaluation précise (page 24) « La correction est effectuée par un enseignant en sciences et techniques du domaine technologique concerné. [...] ».

Dans le cas d'un sujet écrit, plusieurs disciplines peuvent participer à la construction du sujet. Les enseignants peuvent se partager la correction, mais il est fondamental d'avoir construit une grille d'évaluation pertinente et explicite que chacun des évaluateurs s'est appropriée pour assurer l'équité de traitement des candidats.

Si le sujet est oral, les candidats peuvent être interrogés par l'un ou l'autre des enseignants, avec la même exigence pour la grille d'évaluation que dans le cas de l'écrit.

Un des enseignants mobilisés est en responsabilité pour la signature des pochettes CCF.

### **7.3. Peut-on évaluer le S3 à partir d'un dossier technique rédigé à l'issue d'un stage individuel ?**

Cf. Question 3.3.

### **7.4. Quelle est la place du stage individuel dans la formation du S3 ?**

Cf. Question 3.1.

### **7.5. Comment bien différencier l'enseignement et les objectifs du module S3 et S4**

Cf. Questions 1.7. ; 1.10 ; 2.3 ; 2.4. ;2.6.

### Domaine Aménagement

- **Aura-t-on un support (manuel scolaire, plateformes ...) pour aider les jeunes à préparer l'EPT ?**

Les références les plus pertinentes pour le **domaine des aménagements** sont celles produites à l'occasion, ou en rapport, avec des projets d'aménagement conduits sur le territoire local.

La consultation des manuels Educagri Editions édités spécifiquement pour ce baccalauréat technologique permet de bien intégrer l'esprit de cette formation et fournit de nombreux exemples ainsi qu'une quantité importante de références bibliographiques.

- Collectif, 2008, mise à jour 2012, Initiation aux métiers de l'aménagement, Educagri Editions.
- Collectif, 2008, Les pratiques de l'aménagement, Educagri Editions.

Pour des références bibliographiques plus ciblées et plus techniques concernant les différents secteurs de l'aménagement, il est possible de se référer aux ouvrages suivants :

- Collectif, 2009, Se former aux métiers du paysage, de la forêt et de la nature, Educagri Editions.
- Collectif, 2009, La forêt pour métier, Educagri Editions.
- Collectif, 2010, La nature pour métier, Educagri Editions.
- Collectif, 2011, Le paysage en chantiers, Educagri Editions.

- **Quels thèmes obligatoires sont à aborder. S4 aménagement ?**

Il n'y a pas de thèmes obligatoires à aborder mais il est conseillé de prendre des études de cas dans les différents secteurs de l'aménagement afin d'aider les élèves dans leur choix d'orientation et à acquérir une culture minimale de chaque secteur. Cela leur permettra d'aborder sereinement le sujet de l'épreuve terminale, qu'elle qu'en soit son support.

- **Faut-il aborder des thèmes particuliers et incontournables ?**

Il n'y a pas de thèmes incontournables à étudier. Il faut étudier des cas variés qui soient suffisamment riches pour pouvoir mener une réflexion avec les élèves.

- **Y-a-t-il une possibilité de confusion entre « étapes du processus d'aménagement » partie I .2 de la grille d'évaluation et « les choix socio-techniques » partie II 1.**

Normalement non ; distinguer les étapes du processus permet de le décrire et de mettre en lumière les choix socio-techniques essentiels qui ont orientés le processus d'aménagement mais cette distinction n'est pas nécessaire si cela n'aide pas les élèves et peut provoquer des redondances. L'essentiel est juste de s'attacher aux deux critères indiqués dans la grille :

1. Analyse des interactions entre contexte et processus
2. Analyse des choix sociotechniques

Les indicateurs sont à adapter à chaque sujet. Ceux présentés dans la grille nationale ne le sont qu'à titre illustratif.

- **Les quatre secteurs des aménagements sont trop vastes : comment pouvoir tout aborder lors des différentes études de cas dans mes cours pour être sûre de ne pas les pénaliser à l'épreuve écrite ?**

Il ne s'agit pas de tout aborder, ce qui serait impossible, mais d'étudier un nombre de cas qui permette la construction de méthodologies qui outilleront les élèves pour analyser un processus d'aménagement quels qu'en soient le contexte et les enjeux.

## Domaine Transformation

- **Y-a-t-il une liste de produits agroalimentaires à voir absolument sur les 2 ans au vu du sujet zéro ? (Liste des filières à étudier)**

Une des finalités des modules S3 et S4 est de donner aux élèves une vision suffisamment large du secteur de la transformation agroalimentaire, et ainsi d'enrichir leur réflexion sur leurs projets personnel et professionnel. Aussi, même s'il n'est pas prévu de donner une liste exhaustive des filières à aborder, les quatre grandes filières (céréales, lait, viande, fruits et légumes) présentes sur le territoire national devront être étudiées. D'autres filières peuvent être abordées, en particulier si elles sont représentatives de l'environnement agroalimentaire de l'établissement.

- **Les élèves risquent de devoir réfléchir sur une fabrication qui leur est totalement inconnue**

Il est évident que, compte tenu de la richesse du patrimoine agroalimentaire national, les élèves ne peuvent pas connaître la totalité des fabrications susceptibles de servir de support à l'épreuve "territoires et technologie". C'est pourquoi, les enseignants participant aux ateliers d'élaboration des sujets de cette épreuve se montrent particulièrement vigilants à apporter l'ensemble des informations techniques nécessaires aux candidats pour pouvoir traiter le sujet.

## Domaine Productions

- **Quelles productions privilégier en vue de l'épreuve terminale de S4, vue la diversité des productions agricoles françaises au cours des cours et des pluri sur les 2 années**

Le choix des activités et des processus doit être réalisé dans la perspective d'apprentissage des élèves en lien avec les attendus de l'épreuve. Deux aspects sont à prendre en compte : l'accessibilité des cas aux élèves et la diversité des cas. L'accessibilité des cas fait référence à la progressivité des apprentissages. Ainsi, en début de formation le territoire de l'établissement, l'exploitation de l'établissement, l'atelier technologique, la restauration scolaire, ... peuvent être privilégiés ainsi que d'autres situations connues, simples ou simplifiées pour les besoins pédagogiques dans lesquelles l'identification et l'analyse des choix est relativement simple (logique d'acteur assez lisible).

La diversité fait référence aux opportunités d'apprentissage que l'équipe peut saisir pour amener les élèves à maîtriser les attendus de l'épreuve. A ce titre, les stages individuel ou collectifs peuvent être des moments durant lesquels les élèves recueillent et analysent de l'information et/ou testent des méthodologies d'analyse. Les stages individuels et les activités de groupe sur de la recherche bibliographique par exemple peuvent aussi être l'occasion d'alimenter au sein de la classe mais aussi pourquoi pas entre établissements, un portefeuille diversifié de systèmes. Il ne s'agit pas de viser l'exhaustivité mais la diversité afin d'une part de la montrer aux élèves et d'autre part de les préparer à recevoir en épreuve, un cas inconnu sans que cela les effraie puisqu'ils maîtrisent la méthodologie attendue.

- **Le support de l'épreuve liée au domaine, notamment en production agricole sera-t-il en relation avec la région dans laquelle se trouvent les élèves ? Le sujet zéro est orienté « polyculture élevage » qu'en est-il des lycées qui ont la spécialité « production » en cultures pérennes, telles**

## **la vigne ou l'arboriculture ? Comment concilier certaines régions trop spécialisées dans les productions spécifiques avec une épreuve nationale ?**

Le sujet est national. En lien avec la réponse précédente, ce caractère national réaffirme l'importance de se constituer un portefeuille assez diversifié de situations étudiées (activités et processus) et de mobiliser la démarche dans des cas diversifiés.

- **Peut-on imaginer que les sujets de S4 abordent des systèmes de production comme la viticulture ou l'aquaculture ?**

Ces systèmes de production ne doivent pas être exclus du champ de l'étude des activités et choix sociotechniques et de l'apprentissage de la démarche d'analyse. Ils peuvent donc faire l'objet de tout ou partie d'un sujet « Territoires et technologie ».

- **La part des productions végétales dans les sujets sera-t-elle équivalente à celle des productions animales ?**

Les sujets « Territoires et technologie » sont des cas concrets diversifiés. La grille d'évaluation n'est pas structurée suivant une entrée disciplinaire mais suivant des compétences. A ce titre, le poids des disciplines ne constitue pas une grille de lecture pertinente des sujets. L'exhaustivité n'est pas attendue de la part des candidats. Aussi, même dans le cas d'un sujet polyculture-élevage, certaines copies peuvent montrer une valence clairement « végétale » et d'autres une valence clairement « animale » sans que ce soit préjudiciable pour les auteurs des copies.

- **Pourquoi demander les enjeux en début de sujet zéro ?**

La position de l'étude des enjeux dans le sujet n'est pas figée. L'étude de « ce qu'il y a à gagner ou à perdre » (donc les enjeux) des choix peut être effectuée en amont de l'étude approfondie des choix eux-mêmes ou comme composante de l'analyse des choix. En outre, la notion d'enjeux peut s'aborder au sens global avec des enjeux qui dépassent l'exploitation ou de manière plus restreinte avec des enjeux propres à l'exploitation.

- **Dans les référentiels serait-il possible pour les productions animales d'avoir des indications complémentaires plus détaillées et surtout quelles sont les différences entre S3 et S4 ?**

Voir les documents d'accompagnement et les réponses à la question « Quelle articulation des modules S3 et S4 ? » pour la différence entre S3 et S4 qui n'a pas de spécificités en lien avec les productions animales.

## **Domaine Services**

- **Sur quel(s) secteur(s) des services les sujets peuvent-ils porter ?**

Le domaine technologique des services couvre les secteurs :

- des services aux personnes (services à la famille – services à la vie quotidienne – services aux personnes dépendantes)

- des services aux territoires ruraux (tourisme – loisirs – culture – patrimoine – éducation – sport – administration – soin – transport – emploi ...)

- du commerce

Pour ces trois secteurs on dénombre une multitude d'activités qui répondent à la définition « réponse socio-économique à un besoin collectif d'une partie de la population dans un secteur donné sur un territoire donné ».

De ce fait, les sujets pourront porter indifféremment sur un de ces 3 secteurs pour autant que l'activité choisie permette de présenter un processus technologique situé dans son contexte.

- **Comment former les jeunes aux différents secteurs du domaine des services ?**

Il est recommandé d'aborder au cours de la formation les trois secteurs du champ des services aux personnes, aux territoires ruraux et au commerce. L'approche doit être contextualisée à partir d'activités de service étudiées en s'appuyant sur le vécu des élèves (stages – visites – enquêtes – voyages d'études - expériences personnelles...) et/ou de dossiers de presse, recherches documentaires.

Une étude comparative d'une même activité dans des contextes différents peut permettre de mettre en évidence des différences opérationnelles, structurelles ou stratégiques en fonction des choix opérés par les acteurs.

L'analyse portée sur ces activités de services doit se faire graduellement en passant du S3 au S4. Il est donc incontournable de travailler sur l'acquisition d'une méthodologie d'analyse.